



Jusqu'au  
15 février 2020

## Campagne pour la déclaration de la liste nominative 2020

***La campagne pour la déclaration de la liste nominative 2020 est lancée !***

Vous avez jusqu'au **15 février 2020** pour vous connecter au Portail Adhérents et valider vos effectifs.

### ❖ COMMENT DECLARER MA LISTE NOMINATIVE 2020 ?

Pour déclarer votre liste nominative 2020, vous devez vous connecter, avec votre identifiant, au Portail Adhérents de l'AST BTP de l'Ain, via le bouton « portail » ou avec l'accès direct :

<https://astbtp01.dinaweb.fr/>

*Si vous ne connaissez pas votre identifiant de connexion, ou en cas de difficulté, merci de contacter le centre de Bourg en Bresse : Nathalie BLANC – Tel : 04.74.42.74.25*

### ***Une fois connecté, nous vous invitons à :***

1. **Consulter la liste de vos salariés.**
2. **Si nécessaire :**
  - Mettre à jour les informations de vos salariés (poste de travail, risques et expositions professionnelles...)
  - Saisir les mouvements de vos effectifs (entrées / sortie de salariés)
3. **Déclarer la liste nominative et la valider.**

### ❖ POURQUOI DOIS-JE EFFECTUER LA DECLARATION DE MA LISTE NOMINATIVE ?

**Votre déclaration servira de référence au calcul de votre cotisation pour 2020.**

Sans cela, votre cotisation sera calculée à partir du dernier effectif connu pour votre entreprise : le montant de la facture pourrait être surévalué.

\*\*\*\*\*